

# Animaux sauvages : la capture d'un caracal relance le débat

Dans la soirée de samedi, un félin du genre lynx du désert a été récupéré sur la commune de Pietrosella. Détenu illégalement, l'animal a été mis en sécurité dans l'attente de pouvoir rejoindre un zoo. Une situation qui interpelle

L'annonce de la récente capture d'un caracal sur la commune de Pietrosella (notre édition de dimanche) a réveillé chez certains le souvenir de la "panthère de la Confina". En 2002, sur la base de signalements d'habitants de ce quartier d'Ajaccio, une traque du fauve avait été menée sans succès.

Si la fameuse panthère n'a sans doute jamais existé, les témoignages qui se multipliaient depuis quelque temps du côté de la rive sud du golfe d'Ajaccio étaient en revanche bel et bien fondés, plusieurs riverains du secteur de l'Isolella ayant en effet aperçu plus ou moins distinctement la silhouette du caracal et ses oreilles en pointe caractéristiques, avant que l'animal ne soit formellement identifié.

Alertés par une résidente de Pietrosella de la présence du félin - également appelé lynx du désert ou lynx de Perse -, dans son poulailler, les pompiers d'Ajaccio ont donc déclenché l'opération de recherche qui a permis de récupérer l'animal.

"J'ai été prévenu de cette opération aux alentours de 19 h 30, samedi soir, relate Jean-Baptiste Luccioni. C'est à ce moment-là que j'ai appris que les personnes qui détenaient le félin, arrivés sur la commune il y a seulement quelques mois, avaient l'habitude de le laisser en liberté et qu'il avait déjà pénétré dans plusieurs propriétés des environs."

Au moment de l'intervention, qui durera environ trois heures, le maire de Pietrosella est sur place aux côtés des pompiers, mais égale-

ment des gendarmes de la brigade de Cauro et des services de l'OFB (Office français de la biodiversité) et de la DDCCSP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations).

Sa directrice, Valérie Campos, précise à cet égard que son service dispose d'une astreinte pour les urgences vétérinaires concernant notamment des animaux non domestiques, la faune sauvage captive. Strictement encadrée par la loi (lire ci-dessous), la détention d'espèces protégées, menacées, dangereuses ou fragiles est notamment conditionnée à la délivrance d'une autorisation spécifique de la DDCCSP, que le "propriétaire" du caracal ne détenait en l'occurrence pas.

"Dans le cas de la détention illégale d'une espèce exotique, potentiellement dangereuse, l'objectif prioritaire est évidemment de récupérer l'animal pour le mettre en sécurité et prévenir tout risque, de manière à le réorienter ensuite vers un circuit légal", précise Valérie Campos.

## En attente de transfert vers un zoo des Yvelines

De fait, le caracal, un jeune adulte d'environ 7 kilos baptisé Aria, qui portait un collier avec un boîtier de géolocalisation, a finalement été capturé et enfermé dans une cage donnée par son propriétaire. "Ce dernier ne s'est pas manifesté immédiatement, mais c'est lorsqu'il a appelé l'animal que celui-ci a pu être récupéré", explique Jean-Baptiste



Très répandu en Afrique et en Asie, le félin baptisé Aria, jeune adulte d'environ 7 kilos, était détenu illégalement depuis quelques mois dans une propriété de l'Isolella, autour de laquelle il circulait librement. / DOCUMENTS CORSE MATIN

Luccioni. Un nouveau chapitre s'est alors ouvert pour le félin, dont les destinées sont à présent entre les mains des autorités. "Nous travaillons actuellement à lui trouver une destination d'accueil dans un parc zoologique, avec une piste sérieuse dans les Yvelines, en région parisienne", détaille Xavier Peroni, chef de service de l'OFB de la Corse-du-Sud.

En attendant la confirmation du site d'accueil, mais aussi le temps d'obtenir les autorisations juridiques et sanitaires requises pour ce type de transport forcément sen-

sible, le caracal, dont l'état de santé est considéré comme bon, est pris en charge dans une clinique vétérinaire de la région ajaccienne.

Une mission particulièrement délicate d'après Aymeric Benard, pompier et vétérinaire, présent lors de l'intervention: "Fort heureusement, ce n'est pas courant, mais il n'y a pas en Corse de centre d'hébergement temporaire pour ce type d'animal, cela reste donc du système D, souligne-t-il. L'enjeu est d'offrir à l'animal des conditions d'hébergement temporaires adaptées, tout en assurant la sécurité du personnel. Même

lorsqu'il est domestiqué, un tel animal peut être dangereux, d'autant plus quand il est placé dans des conditions anxiogènes pour lui, hors de son milieu habituel. Il faut "négocier" avec lui pour l'approcher afin de le nourrir et l'abreuver."

Tandis que son ancien propriétaire doit désormais rendre des comptes à la justice (lire ci-dessous), Aria aura quant à lui encore à patienter avant de retrouver un nouveau lieu de vie. Malheureusement pour lui, loin des étendues sauvages et de son milieu naturel.

LAURE FILIPPI